## REPUBLIQUE FRANCAISE

Liberté - Egalité - Fraternité

#### COMMUNE DE TRAPPES

# COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 16 DECEMBRE 2014

(Exécution de l'art. L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales)

**<u>Présidence</u>**: Monsieur Guy MALANDAIN.

Présents: G. MALANDAIN - J. MARY - C. AGNE - C. VILAIN - A-A. BEAUGENDRE - P. GUEROULT - O. INIZAN - A. RABEH - S. GRANDGAMBE - C. MORAIS - N. MOHAMAD - J-C. RICHARD - G. MONNIOT - N. DELLAL - L. TOUAHIR - N. BARRÉ (à partir de la délibération portant adoption du budget primitif 2015) - M-M. HAMEL - A. ARCHAMBAULT - S. ABO - L. DAUVERGNE - H. MAAZOUZA - O. NASROU - F. LACAN - J. GOMILA - S. DUMOUCHY - M. BREUGNOT - L. MISEREY - V. BRUNATI - M. CHARNI

## Absents excusés représentés :

J-Y, GENDRON - pouvoir à J. MARY

T. URDY - pouvoir à P. GUEROULT

H. THIAM - pouvoir à C. VILAIN

B. HAMON - pouvoir à G. MALANDAIN

C. MACKEL - pouvoir à L. DAUVERGNE

## Absent:

S. AVODE

**Secrétaire:** M-M. HAMEL

Administration: R. BOUCHEREAU - M. LO GIUDICE - D. GUILLOU - F. HESKIA - A. RIBAULT

## Le Conseil Municipal,

Après avoir désigné Madame HAMEL comme secrétaire de séance, en conformité avec l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

• A pris connaissance, des décisions du Maire n°2014-260 à 2014-279 prises en vertu de la délégation de pouvoirs du Conseil Municipal en date du 10 avril 2014 modifiée par la délibération n°2014-112 du 30 septembre 2014, en application de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, après que des explications aient été apportées à :

Monsieur NASROU concernant l'ensemble des décisions portant prorogation de conventions d'occupation à caractère précaire et révocable de biens du patrimoine de la Ville et notamment la décision n°2014-269 (**décision** portant signature avec Madame R., d'un avenant n°VI de prolongation pour un an supplémentaire – jusqu'au 29 août 2015, à la convention portant occupation à caractère précaire et révocable d'un bien du patrimoine de la Ville),

## SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES	RECETTES	
Chapitre 011 Charges générales 13 384 252.00	Chapitre 013 Atténuation de charges	190 500,00
27 voix pour, 7 voix contre et 0 abstention	27 voix pour, 7 voix contre et 0 abstention	
Chapitre 012 Charges de personnel 29 725 000.00	Chapitre 042 Ecritures d'ordre	318 000,00
27 voix pour, 7 voix contre et 0 abstention	27 voix pour, 7 voix contre et 0 abstention	
Chapitre 023 Prélèvement 2 800 000,00	Chapitre 70 Produits des services	2 246 090,00
27 voix pour, 7 voix contre et 0 abstention	27 voix pour, 7 voix contre et 0 abstention	
Chapitre 042 Ecritures d'ordre 1 000 000,00	Chapitre 73 Impôts	29 453 900,00
27 voix pour, 7 voix contre et 0 abstention	27 voix pour, 7 voix contre et 0 abstention	
Chapitre 65 Autres charges 3 767 850,00	Chapitre 74 Subventions	19 083 210,00
27 voix pour, 7 voix contre et 0 abstention	27 voix pour, 7 voix contre et 0 abstention	
Chapitre 66 Charges financières 1 110 000,00	Chapitre 75 Autres produits	575 000,00
27 voix pour, 7 voix contre et 0 abstention	27 voix pour, 7 voix contre et 0 abstention	
Chapitre 67 Charges exceptionnelles 212 898,00		133 300,00
27 voix pour, 7 voix contre et 0 abstention	27 voix pour, 7 voix contre et 0 abstention	

TOTAL DEPENSES DE L'EXERCICE: 52 000 000,00 TOTAL RECETTES DE L'EXERCICE: 52 000 000,00 27 voix pour, 7 voix contre et 0 abstention

#### SECTION D'INVESTISSEMENT

	OLCITOR DI	TV ESTASSETTETT	
DEPENSES		RECETTES	
Chapitre 040 Ecritures d'ordres	318 000,00	Chapitre 021 Virement section Fonctionnement	2 800 000,00
27 voix pour, 7 voix contre et 0 abstent	ion	27 voix pour, 7 voix contre et 0 abstention	
Chapitre 16 Emprunts et dettes	3 404 000,00	Chapitre 024 Produits des cessions	2 450 000,00
27 voix pour, 7 voix contre et 0 abstent	ion	27 voix pour, 7 voix contre et 0 abstention	
Chapitre 20 Immobilisations incorporelles	270 000,00	Chapitre 040 Ecritures d'ordres	1 000 000,00
27 voix pour, 7 voix contre et 0 abstent	ion	27 voix pour, 7 voix contre et 0 abstention	
Chapitre 21 Immobilisations corporelles	10 128 000,00	Chapitre 10 Dotations, fonds divers	2 542 000,00
27 voix pour, 7 voix contre et 0 abstent	ion	27 voix pour, 7 voix contre et 0 abstention	
Chapitre 23 Immobilisations en cours	680 000,00	Chapitre 13 Subventions d'investissement	2 074 000,00
		27 voix pour, 7 voix contre et 0 abstention	
		Chapitre 16 Emprunts et dettes	3 404 000,00
		27 voix pour, 7 voix contre et 0 abstention	
		Chapitre 21 Immobilisations corporelles	400 000,00
		27 voix pour, 7 voix contre et 0 abstention	
		Chapitre 23 Immobilisations en cours	130 000.00
		27 voix pour, 7 voix contre et 0 abstention	

TOTAL DEPENSES DE L'EXERCICE: 14 800 000,00 TOTAL RECETTES DE L'EXERCICE: 14 800 000,00 27 voix pour, 7 voix contre et 0 abstention

**adopte**, à la majorité de 27 voix pour, 7 voix contre (O. NASROU, F. LACAN, J. GOMILA, S. DUMOUCHY, L. MISEREY, V. BRUNATI et M. CHARNI) et 0 abstention, le Budget Primitif 2015 globalement équilibré en dépenses et en recettes en section de fonctionnement au montant total de 52 000 000,00 €, **adopte** le Budget Primitif 2015 globalement équilibré en dépenses et en recettes en section d'investissement au montant global de 14 800 000,00 € et **adopte** les annexes réglementaires ;

- **Décide,** à la majorité de 30 voix pour, 0 voix contre et 4 abstentions (O. NASROU, F. LACAN, J. GOMILA et S. DUMOUCHY) d'accorder au Receveur Municipal l'indemnité de conseil au taux plein pour l'exercice 2014, soit la somme de 6 400,49 € bruts et d'autre part l'indemnité de budget soit 45,73 € bruts.
- **Autorise**, à l'unanimité, Monsieur le Maire à signer le marché de location et de maintenance de photocopieurs neufs noir et blanc destinés aux services municipaux et aux écoles avec :
  - **Lot n°1**: 34 copieurs destinés à l'hôtel de ville et aux annexes, avec le groupement d'entreprises TIDF TOSHIBA Ile de France (mandataire) / BNP PARIBAS LEASE GROUP, sis 26 avenue des Pépinières, Parc Médicis, 94260 FRESNES, pour un montant annuel de location de 23 752 € HT, soit 28 502,40 € TTC, option outil de gestion comprise, et un montant estimatif annuel de maintenance (pour 2 000 000 de copies) de 7 400 € HT soit 8 880 € TTC.

**Lot n°2**: 26 copieurs destinés aux écoles, avec le groupement d'entreprises TIDF TOSHIBA Ile de France (mandataire) / BNP PARIBAS LEASE GROUP, sis 26 avenue des Pépinières, Parc Médicis, 94260 FRESNES pour un montant annuel de location de 13 048 € HT, soit 15 657,60 € TTC, option outil de gestion comprise, et un montant estimatif annuel de maintenance (pour 2 000 000 de copies) de 7 400 € HT soit 8 800 € TTC.

**précise** que la durée du marché est fixée à 4 ans à compter du 1<sup>er</sup> mai 2015 et **autorise** Monsieur le Maire à signer tous les actes administratifs et financiers relatifs à la mise en œuvre de ce marché ;

• **Décide**, à l'unanimité, de prendre en compte que le nouvel équipement périscolaire, situé à la place du Centre Commercial SAND en bas des immeubles "Les Terrasses de SAND" du Square George SAND, n'a pas de nom et de le dénommer :

## o "La Fée qui court"

• **Décide** de procéder à la désignation des représentants du Conseil Municipal appelés à siéger au sein des Conseils d'Administrations des collèges et lycées :

## Les candidats sont :

## Collèges:

<u>Titulaire</u>				Suppléant
Youri GAGARINE	Hawa THIAM	Josette GOMILA	Philippe GUEROULT	Fabrice LACAN
LE VILLAGE	Nacira DELLAL	Josette GOMILA	Nassira MOHAMAD	Fabrice LACAN
Gustave COURBET	Ali RABEH	Josette GOMILA	Christine VILAIN	Fabrice LACAN

## Lycées:

	<u>Titu</u>	<u>llaire</u>	<u>Suppléant</u>		
Louis BLÉRIOT	Jeanine MARY	Josette GOMILA	Larbi TOUAHIR	Fabrice LACAN	
Henri MATISSE	Jeanine MARY	Josette GOMILA	Anne-Andrée BEAUGENDRE	Fabrice LACAN	
Plaine de Neauphle	Guy MALANDAIN	Josette GOMILA	Cheikh AGNE	Fabrice LACAN	

## Sont élus :

#### Collèges:

Variet CACADINE Have THEAM (20 vois)		<u>Titulaire</u>	<u>Suppléant</u>
YOURI GAGARINE Hawa I HIAM (29 VOIX) PRIIIPPE GUEROULI (29 VOIX)	Youri GAGARINE	Hawa THIAM (29 voix)	Philippe GUEROULT (29 voix)
LE VILLAGE Nacira DELLAL (29 voix) Nassira MOHAMAD (29 voix)	LE VILLAGE	Nacira DELLAL (29 voix)	Nassira MOHAMAD (29 voix)
Gustave COURBET Ali RABEH (29 voix) Christine VILAIN (29 voix)	Gustave COURBET	Ali RABEH (29 voix)	Christine VILAIN (29 voix)

## Lycées:

	<u>Titulaire</u>	<u>Suppléant</u>
Louis BLÉRIOT	Jeanine MARY (29 voix)	Larbi TOUAHIR (29 voix)
Henri MATISSE	Jeanine MARY (29 voix)	Anne-Andrée BEAUGENDRE (29 voix)
Plaine de Neauphle	Guy MALANDAIN (29 voix)	Cheikh AGNE (29 voix)

• **Décide,** à la majorité de 30 voix pour, 0 voix contre et 4 abstentions (O. NASROU, F. LACAN, J. GOMILA et S. DUMOUCHY), d'attribuer une aide financière à l'association « Thilogne Association Développement », dans le cadre du projet « Festival International Culture et Développement » de Thilogne, à hauteur de 150€ par jeune trappiste qui participera au festival des 26, 27 et 28 décembre 2014 à Thilogne, dans la limite de 9 jeunes trappistes maximum et **autorise** Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à cette action ;

- **Approuve,** à l'unanimité, le projet d'établissement du Multi accueil Fanny Dewerpe, sis 13 allée Port-Royal 78190 TRAPPES-EN-YVELINES, annexé à la délibération.
- **Approuve**, à l'unanimité, le projet de règlement de fonctionnement unique des Établissements d'Accueil du Jeune Enfant de Trappes-en-Yvelines tel qu'annexé à la délibération et **abroge** toutes les dispositions relatives aux règlements de fonctionnement des Établissements d'Accueil du Jeune Enfant adoptées précédemment ;
- **Approuve,** à l'unanimité, une mutualisation des instances paritaires (CAP, CT, CHSCT) entre la Ville et la Régie de la salle de spectacle la Merise et du cinéma d'art et d'essai le Grenier à sel et **précise** que cette mutualisation est effective à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015 sans limitation de durée jusqu'à dénonciation de l'une ou l'autre des entités ;
- Modifie, à l'unanimité, l'article 3 de la délibération n°2014-155 du Conseil Municipal en date du 21 octobre 2014 comme suit :
  - « **Précise** que le montant du marché avec INEO Infrastructures est porté de 95 395,40 euros H.T. à 103 173,40 euros H.T. soit une augmentation de 8,15 % par rapport au marché initial ».

**précise** que les autres articles de la délibération n°2014-155 demeurent inchangés et **autorise** Monsieur le Maire à signer l'avenant annexé à la délibération ;

- Approuve, à la majorité de 29 voix pour, 0 voix contre et 5 abstentions (O. NASROU, F. LACAN, J. GOMILA, S. DUMOUCHY et M. CHARNI), le projet d'avenant n°10 de sortie relatif à la convention pluriannuelle du projet de rénovation urbaine de Trappes-en-Yvelines du 16 janvier 2006 annexé à la délibération et autorise Monsieur le Maire à signer ledit avenant et tout document s'y rapportant ;
- **Approuve**, à l'unanimité, les projets d'avenants aux marchés pour les travaux du Centre Municipal de Santé selon les modalités suivantes :

# Avenant n°2 Lot 1- Maçonnerie

Lot	Titulaire	Marché initial	Avenant 1	avenant 2	total
1	BESNARD ET CHAUVIN	69 737,15	34 815,87	2 597,70	107 150,72
	% augmentation sur le l	ot			53,65%
	sur le marché				6,43%

#### Avenant n°2 Lot 3- Menuiserie intérieure

Lot	Titulaire	Marché initial	Avenant 1	avenant 2	total
3	BESNARD ET CHAUVIN	109 585,00	- 32 508,10	4 437,90	81 514,80
	% diminution sur le	e lot			-25,62%
	sur le marché			1%	

## Avenant n°2 Lot 4- Plâtrerie- doublage

Lot	Titulaire	Marché initial	Avenant 1	avenant 2	total
4	BESNARD ET CHAUVIN	91 741,60	4 693,20	-18 631,50	77 803,30
% diminution sur le lot				-15,19%	
	sur le marché				-2,39%

#### Avenant n°2 Lot 8- Electricité

Lot	Titulaire	Marché initial	Avenant 1	avenant 2	total
8	DERICHEBOURG	69 927,95	22 966,69	4 753,98	97 648,62
	% augmentation sur le lot				39,64%
	sur le marché				4,76%

## Avenant n°1 Lot 10- Serrurerie

Lot	Titulaire	Marché initial	Avenant 1	avenant 2	total
10	SEMAP	13 393,00	2 687,18		16 080,18
	% augmentation sur le	e lot			20,06%
	sur le marché				0,46%

et autorise Monsieur le Maire à signer ces avenants et tous les actes y afférents ;

• **Décide,** à l'unanimité, une avance sur la subvention 2015 correspondant à 3/12ème de la subvention 2014, hors subvention exceptionnelle, pour les associations suivantes :

Comité Local d'Actions Sociales et Culturelles

• 3/12<sup>ème</sup> de 154 565 €, soit 38 641, 25 €

Etoile Sportive des Cheminots de Trappes Saint Quentin-en-Yvelines Basket-Ball

3/12<sup>ème</sup> de 100 000 €, soit 25 000 €

Bushido Club de Trappes

• 3/12<sup>ème</sup> de 18 890 €, soit 4722,50 €

Etoile Sportive de Trappes Football

3/12<sup>ème</sup> de 99 000 €, soit 24 750 €

Office Municipal des Sports

• 3/12<sup>ème</sup> de 10 260 €, soit 2 565 €

Association de Promotion de la Musique à Saint Quentin-en-Yvelines

3/12<sup>ème</sup> de 54 000 €, soit 13 500 €

et **décide** pour l'année 2015, la poursuite des aides octroyées aux associations pour les frais de location de locaux qu'elles acquittent, dont la liste est jointe en annexe de la délibération (Monsieur MONNIOT n'a pas pris part au vote en raison de ses fonctions exercées à l'Office Municipal des Sports);

- **Décide,** à la majorité de 30 voix pour, 0 voix contre et 4 abstentions (O. NASROU, F. LACAN, J. GOMILA et S. DUMOUCHY) d'attribuer une subvention de 15 000 euros à l'association Trappes Entraide et Loisirs (TEL) selon les conditions fixées par convention et **autorise** le Maire à signer ladite convention et toutes les pièces nécessaires à sa bonne exécution ;
- **Décide**, à la majorité de 30 voix pour, 0 voix contre et 4 abstentions (O. NASROU, F. LACAN, J. GOMILA et S. DUMOUCHY), d'attribuer une subvention de 15 000 euros au Comité de jumelage selon les conditions fixées par convention et **autorise** le Maire à signer ladite convention et toutes les pièces nécessaires à sa bonne exécution ;
- **Décide** à la majorité de 30 voix pour, 0 voix contre et 4 abstentions (O. NASROU, F. LACAN, J. GOMILA et S. DUMOUCHY), d'attribuer une subvention de 15 000 euros à l'Office Municipal des Sports selon les conditions fixées par convention et **autorise** le Maire à signer ladite convention et toutes les pièces nécessaires à sa bonne exécution (Monsieur MONNIOT n'a pas pris part au vote en raison de ses fonctions exercées à l'Office Municipal des Sports);

Pour extrait certifié conforme, Trappes, le 18 décembre 2014

Le Maire,

duy MALANDAIN